

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Michel MEUNIER

OBJET : Adhésion au club des maires de la rénovation urbaine

Mesdames, Messieurs,

Le Programme National de Rénovation Urbaine, initié par la loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, a prévu un effort national sans précédent de transformation de 480 quartiers fragiles classés en zone urbaine sensible ou présentant de graves difficultés socio-économiques. L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (A.N.R.U.) a été créée 2003 pour mettre en oeuvre cet immense chantier, initialement programmé pour la période 2004-2008, puis progressivement prolongé jusqu'en 2013.

Aujourd'hui, au stade de la maturité des opérations, il apparait essentiel de réfléchir avec l'ensemble des maires porteurs d'un projet de rénovation urbaine sur l'après 2013, et se donner les moyens d'agir pour éclairer les décideurs nationaux. C'est pourquoi Gérard HAMEL, président du conseil d'administration de l'ANRU, propose la création d'un club des maires de la rénovation urbaine, fonctionnant à la manière d'un "think tank" en direction des pouvoirs publics.

* * * * *

VU la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

VU la convention de rénovation urbaine signée avec l'ANRU en date du 30 mars 2007,

CONSIDERANT l'intérêt pour Châtellerault de s'inscrire dans une dynamique collective de réflexion des décideurs élus pour éclairer les projets en cours et à venir,

Délibération du conseil municipal

Du 7 juillet 2011

n° 26

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'adhérer au club des maires de la rénovation urbaine,
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les pièces afférentes à cette adhésion.

Pour 2011 et à titre indicatif, le montant de la cotisation annuelle est fixé à 1 200 € .
Cette dépense sera imputée à l'article 820.23/6281/4600

Pour : **31**
Contre : **0**
Abstentions : **2**
C Cibert (+ 1 pouvoir)

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 11/07/2011 N° 5177
Publié au siège de la Mairie, le 11/07/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM